



**l'Assurance
Maladie**

**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**
Ministère
de la Santé

sa **santé
famille
retraite
services**

**Santé
publique
France**



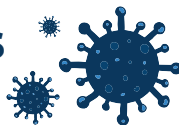
**Vous avez
65 ans ou plus ?
La grippe peut avoir
des conséquences
graves sur votre santé.
Faites-vous vacciner.**

**+65
ans**

PARLEZ-EN À UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

ameli.fr

Pourquoi est-il important de vous faire vacciner contre la grippe ?



En cas de grippe, les personnes de 65 ans et plus sont davantage exposées à des complications cardiaques ou pulmonaires graves qui peuvent entraîner une hospitalisation, même si elles se sentent en forme.



Le vaccin change tous les ans pour suivre l'évolution du virus et offrir une protection efficace. C'est pourquoi la vaccination contre la grippe doit être faite chaque année.

Le vaccin est efficace car il permet à l'organisme de réagir plus vite en cas d'infection. Il réduit les risques de complications graves.



Le vaccin est sûr, les effets secondaires sont rares et beaucoup moins importants que les complications possibles en cas de grippe.

Les gestes barrières sont indispensables pour limiter l'épidémie, mais ils ne sont pas suffisants pour se protéger.
La vaccination est nécessaire pour renforcer les défenses immunitaires.



Pour être bien protégé contre le virus de la grippe cet hiver, faites-vous vacciner sans attendre : **le vaccin met environ 15 jours pour être efficace.**